Province de Liège
Arrondissement de Verviers
COMMUNE DE PEPINSTER

013486000005728

Commune de
Pepinster

EXTRAIT DU REGISTRE AUX

DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Présents :
M. Philippe GODIN, Bourgmestre - Président;
M. Amaury EVRARD, M. Michel LEGRAND, Mme Ipek KESKIN, Mme Chantal SYBEN, Échevins;
M. Jean DETIFFE, Mlle Nathalie LEVEQUE, Mlle Dominique MONVILLE, M. Alain WYDOOGHE, Mme Angélique LAFORT, M. Alain NAVAUX, M. Hugues BAILLY, Mme Julie DELOGE, ~~M. Laurent DAVID~~, M. Joël DELVAUX, M. Jean-Claude DAHNER, Mme Margaux BLEYFUESZ, Mlle Louise GAASCHT, Mme Nadia LOUKIA, M. Dorian KEMPENEERS, Conseillers;
M. Alex BAIVERLIN, Président du CPAS;
Mme Florence DOPPAGNE, Directrice Générale;

Objet : AFFAIRES GENERALES - Réforme des Provinces

LE CONSEIL COMMUNAL, RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE

Vu la déclaration de Politique Régionale 2024-2029 ;

Vu la note d'orientation sur l'Institution provinciale du 18 décembre 2025 ;

Vu la demande du Ministre François Desquesnes à chaque Province de proposer au Gouvernement wallon une analyse des compétences provinciales ;

Vu la demande du Ministre François Desquesnes aux Conseils communaux de présenter une délibération identifiant les missions supracommunales qu'ils souhaitent voir conservées ou développées au niveau du territoire provincial ;

Attendu que ladite délibération du Conseil communal doit parvenir au Ministre François Desquesnes pour le 1er mai 2026 au plus tard ;

Considérant la proposition d'amendements exprimée oralement séance tenante par Mme N. LOUKIA au nom du Groupe Vivre Pepinster ;

Considérant que les amendements portent sur :

1- la capacité du Conseil à statuer en connaissance de cause (notamment quant aux modalités concrètes, l'impact financier et ses conséquences organisationnelles) ;

2- le respect du cadre constitutionnel (articles 41 et 162 de la Constitution) ;

3- le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale ;

4- la suppression de la logique de transfert total ;

5- le principe de subsidiarité ;

6- l'absence d'analyse d'impact (budgétaire et organisationnel) ;

7- les compétences difficilement transférables (notamment l'enseignement provincial, les politiques de santé et de médecine préventive, le soutien aux zones de secours) ;

8- la nécessité de concertation (entre les communes, les provinces, les travailleurs concernés et les acteurs de terrain...) ;

9- la position du Conseil communal (proposition d'émettre un avis défavorable sur la délibération telle que proposée) ;

Considérant qu'un amendement doit concerner un objet précis contenu dans le projet de délibération ;

Considérant qu'à défaut, il serait considéré comme une nouvelle proposition qui ne relève pas de l'ordre du jour ;

Considérant que les amendements proposés dénaturent fondamentalement le projet de délibération soumis au vote ;

DÉCIDE :

Par 2 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mlles N. LEVEQUE, D. MONVILLE et M. BLEYFUESZ et MM. J. DELVAUX et D. KEMPENEERS) et 13 voix CONTRE (Mmes I. KESKIN, Ch. SYBEN, A. LAFORT, J. DELOGE, et L. GAASCHT et MM. A. EVRARD, M. LEGRAND, J. DETIFFE, A. NAVAUX, H. BAILLY, JC. DAHNER, M. A. BAIVERLIN et Ph. GODIN) ;

au sujet de la proposition de 9 amendements déposée par le Groupe Vivre Pepinster.

La proposition est dès lors REJETEE.

Par 13 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mlles N. LEVEQUE, D. MONVILLE et M. BLEYFUESZ et MM. J. DELVAUX et D. KEMPENEERS) et 2 voix CONTRE (Mme N. LOUKIA et M. A. WYDOOGHE) ;

1. De proposer que toutes les compétences soient transférées avec le personnel et les infrastructures y attachés, en cohérence et en complémentarité avec les compétences actuelles de chacune des entités réceptacles, à la Région wallonne, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux associations d'arrondissement de communes (supracommunalité d'arrondissement), aux communes volontaires et subsidiairement aux différentes intercommunales et/ou aux entités identifiées par la Région wallonne. Les compétences suivantes, sans que la liste ne soit exhaustive, seront transférées vers :

 1. la Région wallonne :
 - ***Cours d'eau***
 - ***Développement durable***
 - ***Santé***
 - ***Agriculture et ruralité***
 - ***Tourisme et domaines touristiques provinciaux***
 - ***Cultes et laïcité***

 2. la Fédération Wallonie-Bruxelles :
 - ***Enseignement***

- ***Enseignement secondaire général***
- ***Enseignement secondaire qualifiant***
- ***Enseignement supérieur organisé en haute école (HEPL)***
- ***Enseignement secondaire spécialisé et Institut médico-pédagogique***
- ***Culture***
- ***Affaires sociales***
- ***Sports via l'ADEPS***

3. les associations d'arrondissement de communes (supracommunalité d'arrondissement) :

- ***Zones de secours et Sécurité civile***
- ***Tourisme local***

2. De proposer que le nombre d'intercommunales soit rationalisé et réduit par fusion ou absorption et que les actifs détenus dans celles-ci par la province soient transférés intégralement vers les associations d'arrondissement de communes de manière équitable et transparente ;

3. D'insister pour que le transfert de la fiscalité provinciale vers un autre pouvoir soit budgétairement neutre pour les communes, et fiscalement neutre pour chaque citoyen, et que des mécanismes de compensation soient mis en place institutionnellement afin de garantir l'intégralité des transferts, l'indexation intégrale de ceux-ci et la neutralité budgétaire pour les communes ;

4. De conditionner le transfert de la compétence à la reprise par le niveau de pouvoir concerné du personnel et des infrastructures y affectés ;

5. D'ouvrir une concertation avec les entités réceptrices, selon ce que prévoient les lois spéciales de répartition de compétences, afin que soient maintenus et garantis, sur le territoire des provinces, les services supra-communaux et les services aux citoyens.

Par le Conseil,

La Directrice Générale,

(s) Florence DOPPAGNE

Le Bourgmestre - Président,
(s) Philippe GODIN

Pour extrait conforme,
Pepinster, le 24 avril 2026

Le Directeur Général

Florence DOPPAGNE

Com. de PEPINSTER (Liège) – Adm.

Le Bourgmestre

Philippe GODIN